

A hand holding a red book with agricultural icons in the background. The icons include a tractor, a carrot, a tree, and a group of people. The book is titled "QUAND DES COLLECTIVITÉS S'EMPARENT DES QUESTIONS D'INSTALLATION-TRANSMISSION AGRICOLES. EXEMPLES EN ILLE-ET-VILAINE." in white text.

QUAND DES
COLLECTIVITÉS
S'EMPARENT DES QUESTIONS
D'INSTALLATION-
TRANSMISSION
AGRICILES.
EXEMPLES EN ILLE-ET-VILAINE.



CIVAM

BRETAGNE



CIVAM

INSTALLATION
TRANSMISSION
ILLE-ET-VILAINE

« Nous voulons montrer qu'il existe des coopérations fructueuses entre les collectivités et les organismes de développement agricole sur la question de l'installation-transmission en agriculture, avec un fort levier de transformation pour les territoires ruraux. À travers ce document, nous voulons rendre visible ces expériences et leurs conditions d'émergence pour donner envie à d'autres collectivités de se lancer ».

Philippe Mayol,
Fondation Terre Solidaire

En tant que collectivité, en quoi travailler sur l'installation-transmission en agriculture permet d'avancer dans la transition écologique de son territoire ?

- Comment bâtir et piloter une démarche multi-partenaires autour de l'installation-transmission ?
- Quels sont les freins et les leviers rencontrés dans ce type de démarches ?
- Sur quels acteurs s'appuyer ?
- Quel(s) rôle(s) les collectivités peuvent-elles jouer, en complémentarité avec les accompagnements existants en Ille-et-Vilaine, auprès des porteur·se·s de projet et des futur·e·s transmetteur·rice·s ?

Dans le cadre d'un projet soutenu par la fondation Terre Solidaire et le Conseil Départemental 35, le CIVAM 35 Installation-Transmission a enquêté en 2023 pour évaluer et capitaliser sur des actions menées au sein de quatre territoires d'Ille-et-Vilaine autour de l'installation-transmission en agriculture. Ce travail a bénéficié de l'implication de la FR-CIVAM Bretagne, de Réseau Civam, de Bruded et de l'INRAE.

LE CIVAM 35 INSTALLATION-TRANSMISSION

Est une association de paysan·n·es et d'acteur·rice·s du monde rural qui œuvre pour accompagner les personnes qui veulent créer une activité agricole, qui veulent transmettre leur ferme ou qui veulent travailler en collectif. Le CIVAM 35 Installation-Transmission a été créé en 1999 et travaille depuis plus de 20 ans avec des collectivités.

Infos : <https://www.civam.org/civam-35-installation-transmission/>

TABLE DES MATIÈRES

1. CONSCIENTISER	
L'installation-transmission agricole : un enjeu incontournable pour la vie des territoires	4
2. PASSER À L'ACTE	
S'engager sur l'installation-transmission en agriculture en tant que collectivité	12
3. PERENNISER	
Inscrire les actions installation-transmission dans le temps long....	
.....	20
4. ÉVALUER	
Premiers éléments sur les effets de l'implication d'une collectivité sur les questions d'installation-transmission	28
Annexes.....	32

Pour mener cette étude, ont été enquêté·e·s entre juin et novembre 2023 :



Jérémie Lacour

*Pôle protection des ressources,
Collectivité Eau du Bassin
Rennais*



Chrystelle Ménard

*Chargée de mission Agriculture et
Alimentation, Communauté
de communes Val d'Ille-Aubigné*



Frédéric Bougeot

*Vice-président en charge de
l'environnement, de l'agriculture,
de l'alimentation, Communauté de
communes Val d'Ille-Aubigné*



Pascal Pinault

*Vice-Président,
Collectivité Eau du Bassin
Rennais*



Jérôme Arbez,

*Conseil de Développement
du Pays des Vallons de Vilaine*



Madeleine Guillonnet

*Adjointe, commune
de Guipry-Messac*



**Trois porteur·se·s de projet, deux
transmetteurs**

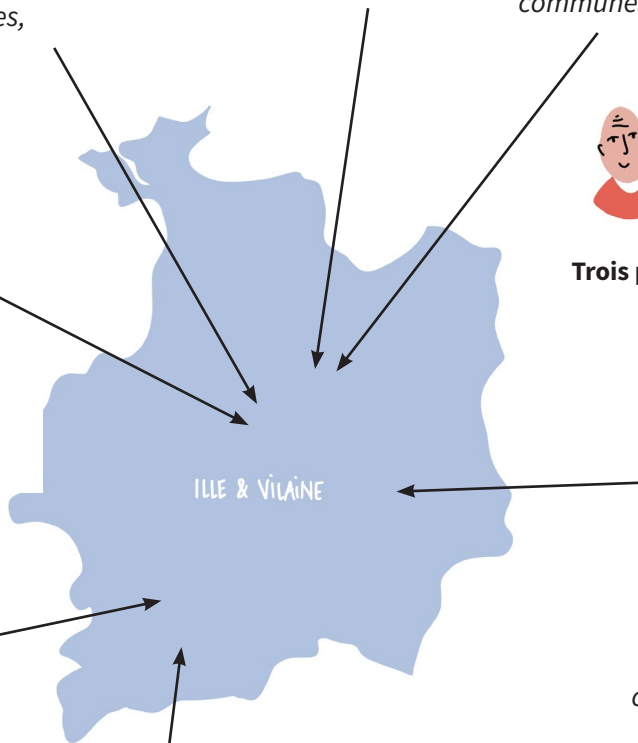


Juliette Blanchot

*Animatrice agricole,
Eaux & Vilaine,
coordinatrice de 2015 à 2022
au CIVAM 35 Installation-
Transmission*



**L'équipe salariée et
d'administrateur·ice·s du CIVAM
35 Installation-Transmission**



ILLE & VILAINE

I. CONSCIENTISER

L'INSTALLATION-TRANSMISSION AGRICOLE : UN ENJEU INCONTOURNABLE POUR LA VIE DES TERRITOIRES

Qu'est-ce qu'un territoire ?

Portion de l'espace terrestre dépendant d'un État, d'une ville, d'une juridiction ; espace considéré comme un ensemble formant une unité cohérente, physique, administrative et humaine. (Larousse).

Dans le cadre de cette étude, le terme « territoire » désigne les juridictions suivantes : syndicat de bassin versant, communauté de communes et d'agglomération (EPCI), commune. Il s'agit ici d'espaces géographiques administratifs dont les différents acteurs peuvent facilement se rencontrer et se connaître, ce qui explique que nous ne considérons pas ici les échelles du département et de la région.

Le territoire est modelé par l'agriculture

La recherche a montré que les activités agricoles contribuent à la création d'un patrimoine paysager¹. Avec l'agrandissement des exploitations agricoles, ce patrimoine subit des modifications de sa mosaïque : seules les petites fermes (fréquemment définies dans la littérature économique par leur faible trésorerie, leur faible capital ou encore leur main-d'œuvre familiale et leur production agricole marginale) maintiennent un paysage naturel par la sauvegarde du patrimoine bâti, la préservation des terres de l'abandon et du développement des friches ainsi que par l'entretien des haies, des bocages et des petits cours d'eau².

Aussi, pour Pascal Pinault, élu de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR), c'est bien de paysage qu'il s'agit quand on parle des liens entre agriculture et territoire. Il nous interpelle : « De quel paysage a-t-on envie pour demain ? ».

¹ Les notes de fin sont rassemblées en page 32.

L'agriculture touche à de multiples compétences des collectivités

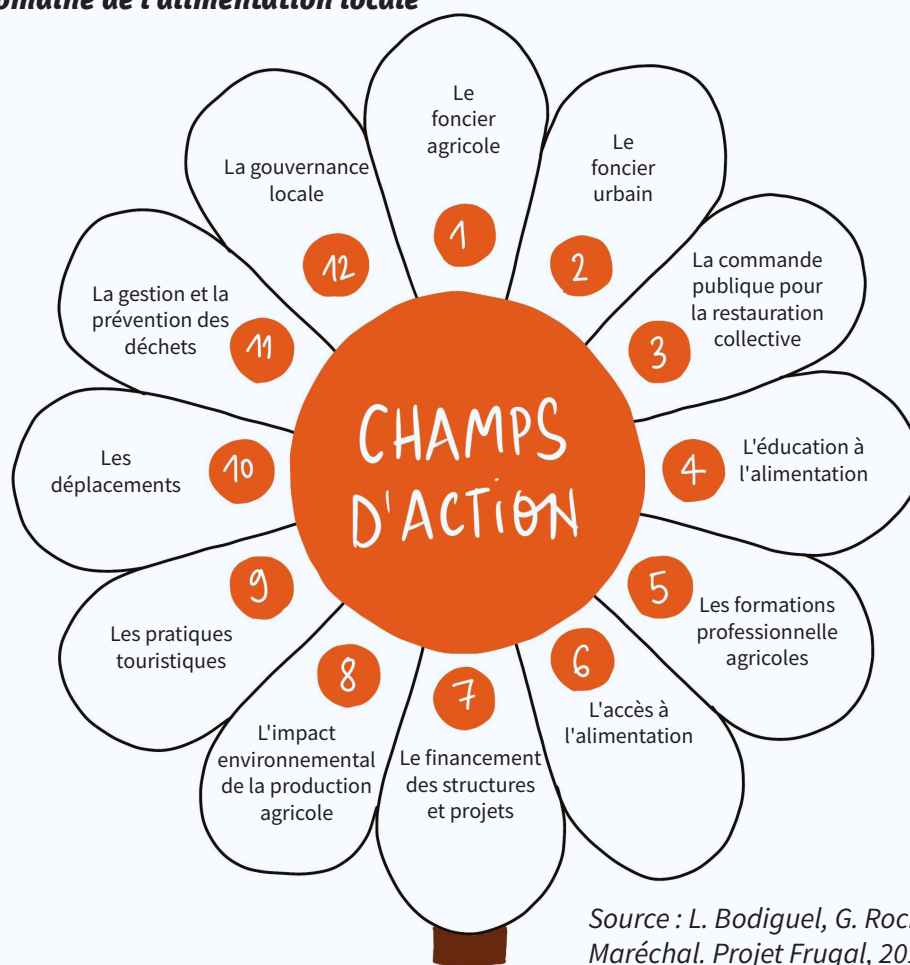
Le sujet de l'agriculture est récemment arrivé à l'échelle des territoires. L'histoire est utile pour expliquer, du moins en partie, l'éloignement des acteurs territoriaux de l'action en matière d'agriculture. En effet, l'agriculture en France a, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, été gérée par les structures supranationales que sont l'Union Européenne, avec la Politique agricole commune (PAC), mais aussi l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et plus globalement le marché, et ce jusqu'au début des années 2000. L'agriculture était alors inscrite dans un système alimentaire mondialisé peu remis en question. Or, au tournant des années 2000, plusieurs événements concourent à la mise à l'agenda politique de la question alimentaire et agricole à l'échelle de la France, notamment sous l'angle de l'hygiène. À l'occasion du scandale de la vache folle, par exemple. L'État français est interpellé sur son rôle en matière alimentaire et en matière agricole, d'où la naissance des premières politiques alimentaires spécifiquement françaises, notamment le Programme national de l'alimentation. C'est dans ce contexte que naissent les Projets alimentaires territorialisés (PAT) en 2014, avec une forte démultiplication dans les années 2020, pour atteindre le nombre de 400 reconnus en France, dont 11 en Ille-et-Vilaine. Leur naissance et déploiement créent un cadre de réflexion stimulant autour de l'avenir de l'agriculture sur les territoires concernés et globalement partout en France³.

Or, non seulement l'élaboration des politiques agricoles s'avère récente au sein des collectivités mais aussi complexe à manipuler car celles-ci n'ont pas de compétences spécifiques en matière d'agriculture. Elles peuvent y travailler indirectement par l'entremise d'autres compétences sur lesquels elles sont attendues, à savoir la qualité de l'eau, l'économie, la gestion des déchets, etc.

Une étude éclairante à ce sujet⁴ a permis de mettre en visibilité les compétences et champs d'action dont peuvent se saisir les EPCI pour travailler les questions alimentaires et agricoles. Elles sont présentées dans la figure 1 suivante : des pistes sont détaillées au travers de fiches pratiques sur le site « Agir pour l'alimentation locale⁵ ».

« Il faut maintenir des populations agricoles nombreuses et engager un travail auprès des cédants pour qu'ils transmettent la ferme, les terres et la maison. Les fermes, ce sont des familles qui font vivre les campagnes ! »
Un transmetteur

Figure 1. : Les 12 champs d'action des collectivités territoriales dans le domaine de l'alimentation locale



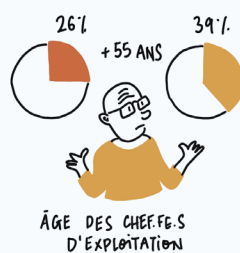
Source : L. Bodiguel, G. Rochal, G. Maréchal. *Projet Frugal*, 2018

1. Protéger, développer ou orienter l'utilisation du foncier agricole par la planification territoriale et l'aménagement foncier et rural
2. Favoriser l'implantation ou le maintien en ville de l'activité de production agricole, de transformation et de commercialisation de produits alimentaires
3. Promouvoir l'approvisionnement local des restaurants collectifs par la commande publique
4. Sensibiliser et transmettre de connaissances en matière d'alimentation durable notamment via la formation initiale et des actions grand public
5. Intégrer la question de l'alimentation locale et durable dans la formation
6. Garantir l'accès de tous, notamment des plus démunis, à une nourriture saine et de qualité
7. Mobiliser des aides financières issues de la PAC ou de la politique économique pour favoriser des structures adaptées à une politique locale de l'alimentation
8. Participer à l'élaboration de normes, règles ou prescriptions dont le but est de promouvoir la qualité et la durabilité des systèmes agricoles
9. Sensibiliser aux différents enjeux liés aux pratiques alimentaires durables à l'occasion d'activités touristiques
10. Organiser les transports pour favoriser un système alimentaire local intégré et favoriser la visibilité des structures par la gestion et l'entretien de la voirie
11. Prévenir le gaspillages alimentaires, assurer la gestion, le traitement et la collecte des déchets
12. Mettre en relation des acteurs, publics et privés, pour créer des synergies autour de l'alimentation locale.

Figure 2. : Une profonde mutation du milieu agricole en Bretagne entre 2010 et 2020

UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION AGRICOLE

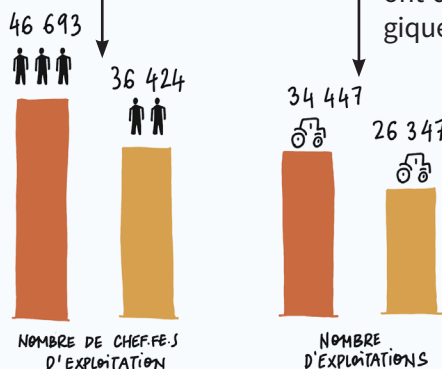
39 % des chef-fes d'exploitation ont de + 55 ans en 2020 contre 26 % en 2010



■ 2010 ■ 2020

UNE BAISSÉ DU NOMBRE DE FERMES & LEUR AGRANDISSEMENT

34 447 exploitations, de 47,6 ha en moyenne, en 2010 pour 26 347 exploitations de 61,6 ha en moyenne en 2020

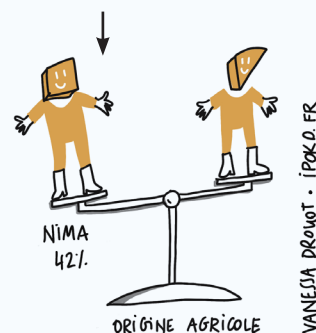


LE NON-RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

En 2022, les 777 installations de personnes de moins de 40 ans (dont 482 installations aidées) ne compensent pas les départs. Le nombre de chef-fes d'exploitation passe de 46 693 en 2010 à 36 424 en 2020

LES PERSONNES INSTALLÉES AVEC LES AIDES VIENNENT DE MOINS EN MOINS DU MILIEU AGRICOLE

42 % des installations aidées en 2022 sont le fait de personnes Non issues du milieu agricole (NIMA). Par ailleurs, 40 % des personnes installées ont des projets en agriculture biologique



VANESSA DRENOT - IPOK.D.FR

Sources : Recensement général agricole 2010 et 2020

Le contexte du renouvellement des générations en agriculture en Ille-et-Vilaine est préoccupant

La comparaison des recensements agricoles de 2020 et 2010⁶ et les données sur l'installation-transmission⁷ permettent de mesurer la transformation profonde du monde agricole breton. On y observe (cf. fig 2. ci-dessus) :

- un vieillissement de la population agricole
- le non-renouvellement des générations
- une baisse du nombre de fermes et leur agrandissement
- des personnes installées qui viennent de moins en moins du milieu agricole.

Les impacts qualitatifs de l'agrandissement des fermes sont divers : perte de biodiversité⁸, de qualité ou de quantité des ressources (eaux, sols)⁹, frein au développement de circuits courts¹⁰, faible diversification des cultures¹¹, perte d'emplois locaux avec le recul de l'élevage¹², etc.

Peu d'études chiffrent les "coûts cachés" qu'occasionne l'agrandissement des fermes pour un territoire. À ce sujet, le CIVAM 35 Installation-Transmission a mené en 2022 une étude exploratoire témoignant des effets de l'agrandissement sur le nombre de chef-fes d'exploitation et sur l'usage des produits phytosanitaires, [disponible en ligne](#)¹³.

« Réfléchir à la question de l'installation-transmission, c'est vital pour l'aspect environnemental, pour des campagnes vivantes, pour la souveraineté alimentaire. Il y a des choses qui marchent : inspirez-vous-en ! »

Un porteur de projet

« Il y a un grand fatalisme autour du départ à la retraite des agriculteurs, fatalisme qui amène des agriculteurs à arrêter leur activité, notamment laitière. On se dit : "Bon sang, dans dix ans, à quoi va ressembler notre territoire ?". L'argent investi sur les bassins versants ces dernières années en faveur de la qualité de l'eau sera perdu si les pratiques durables ne sont pas maintenues lors des nombreuses transmissions qui doivent s'opérer au cours des prochaines années. Travailler sur l'installation-transmission agricole ce n'est pas seulement se poser la question de quelle agriculture on veut pour demain, mais surtout de quel paysage on a envie pour demain ? »

**Pascal Pinault,
Vice-Président de la
Collectivité Eau du Bassin
Rennais**

Dans le réseau des CIVAM, la transmission se caractérise par la reprise de la ferme, avec ou sans changement de système. Elle est qualifiée de réussie lorsque :

- elle permet l'installation et la reprise de la ferme de façon viable et vivable ;
- elle permet de conserver ou d'augmenter le nombre d'emplois sur une surface constante, de façon pérenne ;
- le ou la cédant·e est satisfait·e et peut vivre son projet de retraite.

De plus en plus de territoires identifient l'installation-transmission en agriculture comme une thématique importante pour répondre aux enjeux de transition agro-écologique.

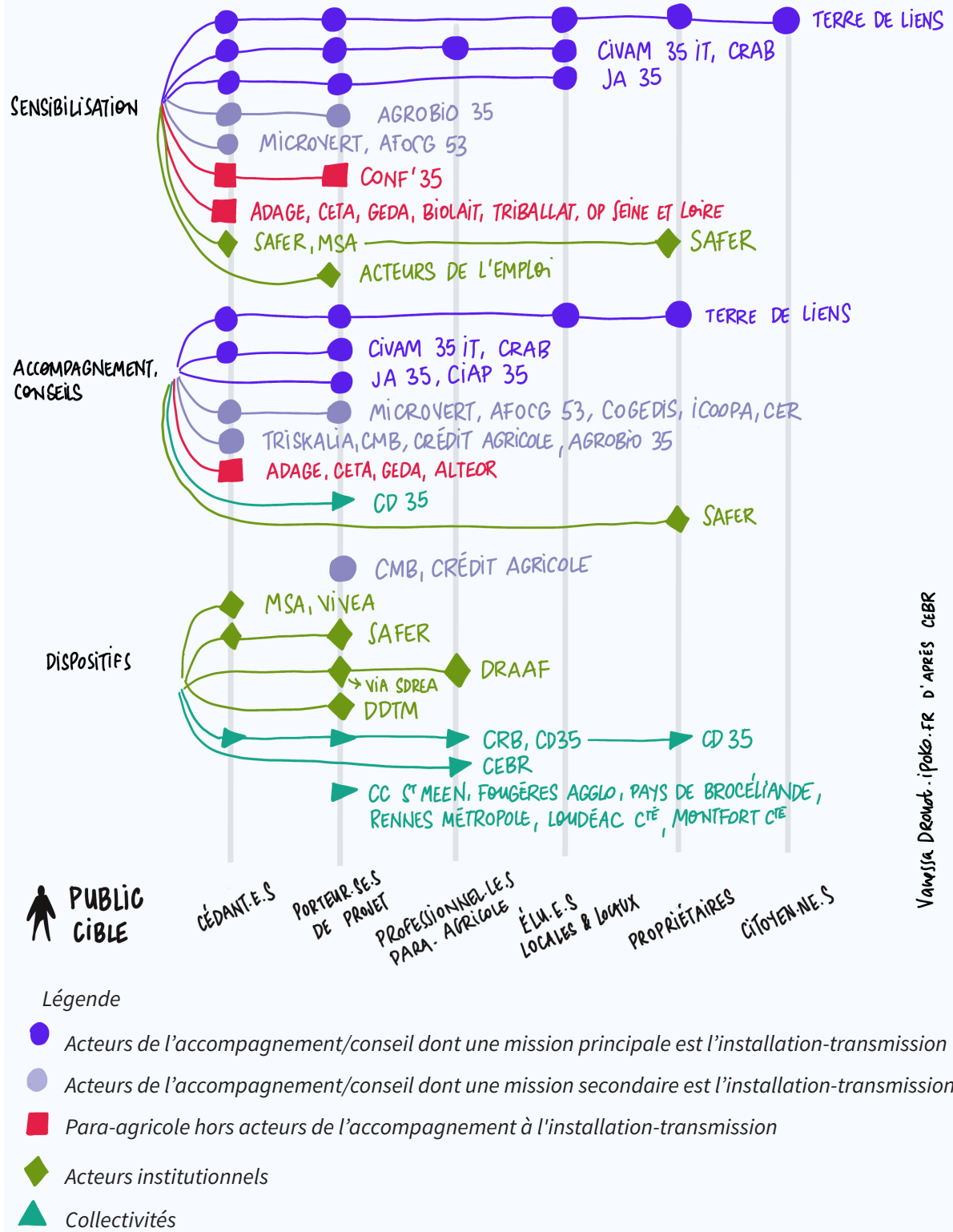
Une diversité d'acteurs agit autour de l'installation-transmission en agriculture en Ille-et-Vilaine

En 2019, le CIVAM 35 Installation-Transmission et Terre de Liens Bretagne ont réalisé, pour la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR), une carte des accompagnements à l'installation et à la transmission en fonction des phases du projet, à savoir la sensibilisation, l'accompagnement et les dispositifs, ainsi qu'en fonction des publics-cible, c'est-à-dire les cédant·e·s, les porteur·se·s de projet, les professionnel·le·s para-agricoles, les élu·e·s locaux, les propriétaires et les citoyen·ne·s. Cette carte montre la multiplicité des acteurs qui accompagnent l'installation-transmission, mais aussi leurs complémentarités. Chaque acteur porte des valeurs (durabilité, économie) et a développé une approche (technique, projet) et des méthodes (individuel, collectif). Celles-ci permettent aux personnes accompagnées de choisir un accompagnement en

LE POINT DE VUE DU CIVAM 35 INSTALLATION-TRANSMISSION

L'installation-transmission en agriculture durable est un levier pour les territoires sur les plans économiques - emplois, relocalisation de la valeur ajoutée -, environnementaux - maintien des haies, biodiversité, qualité de l'eau, énergie -, sociaux - dynamisme des territoires ruraux - et alimentaires - vente directe, distribution en local. Soutenir les installations-transmissions en agriculture durable, c'est engager une transformation de l'agriculture et de son territoire vers plus de durabilité et de solidarité.

Figure 3. : Qui travaille auprès de quel public et à quelle phase ?



Vanjsa Drouot - ipoko.fr d'après CEBR

Source : Les acteurs intervenants sur la thématique de la transmission en agriculture, Collectivité Eau du Bassin Rennais, 2019. [Disponible en ligne](#).

adéquation avec leur personne et leur projet. Chaque acteur couvre un territoire différent. Par exemple, à l'échelle de la Région Bretagne on trouve la Chambre d'Agriculture, Terre de Liens et la SAFER, alors qu'à l'échelle inter-départementale on distingue le CER France, le réseau des CUMA, la MSA. À l'échelle départementale, on identifie Agrobio, l'Adage, le CIVAM 35 Installation-Transmission, et à l'échelle infra-départementale, on trouve également certains centres de gestions et agences immobilières.

Les territoires et les acteurs engagés sur l'installation-transmission ont des intérêts croisés

Un territoire, en soutenant l'installation-transmission en agriculture durable (cf. figure 4 ci-contre) :

Soutient l'activité économique. L'installation-transmission en agriculture durable permet la création ou la reprise de structures économiques basées sur la valorisation du travail plutôt que du capital, souvent employeuses de main d'œuvre.

Favorise le développement d'une alimentation saine et locale. L'installation-transmission en agriculture durable permet le développement de fermes ancrées territorialement par leur commercialisation (souvent en direct), par le développement d'accueils à la ferme, mais aussi par les synergies créées avec les fermes qui les entourent, via l'entraide, le partage de la commercialisation, la création de réseaux professionnels...

Préserve les ressources naturelles. L'installation-transmission en agriculture durable permet le développement de

fermes avec des pratiques de l'agriculture biologique ou durable, basées sur la préservation des ressources naturelles et la prise en compte du potentiel réel de production pour éviter la surexploitation des ressources. Ces fermes s'inscrivent dans une démarche d'autonomie et de réduction des achats extérieurs.

Agit pour le climat et la biodiversité.

L'installation-transmission en agriculture durable est basée sur le développement de systèmes agricoles économes en intrants (engrais chimiques, produits phytosanitaires) et en énergie, faisant une place à l'arbre et aux espaces naturels indispensables à la préservation de la biodiversité.

Développe la qualité de vie et le dynamisme territorial.

L'installation-transmission en agriculture durable permet la création et la reprise de structures économiques insérées dans leur territoire, en lien avec leur environnement économique (réseau de producteur-riche-s en vente directe) et social (accueil à la ferme, vente directe). Les pratiques agricoles de ces fermes tendent à préserver ou restaurer un environnement paysager de qualité.

Figure 4. : Les bénéfices d'un territoire qui soutient l'installation-transmission en agriculture durable

SOUTIEN L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

FERMES BASÉES SUR LE TRAVAIL + QUE LE CAPITAL,
EMPLOYEUSES DE MAIN-D'ŒUVRE

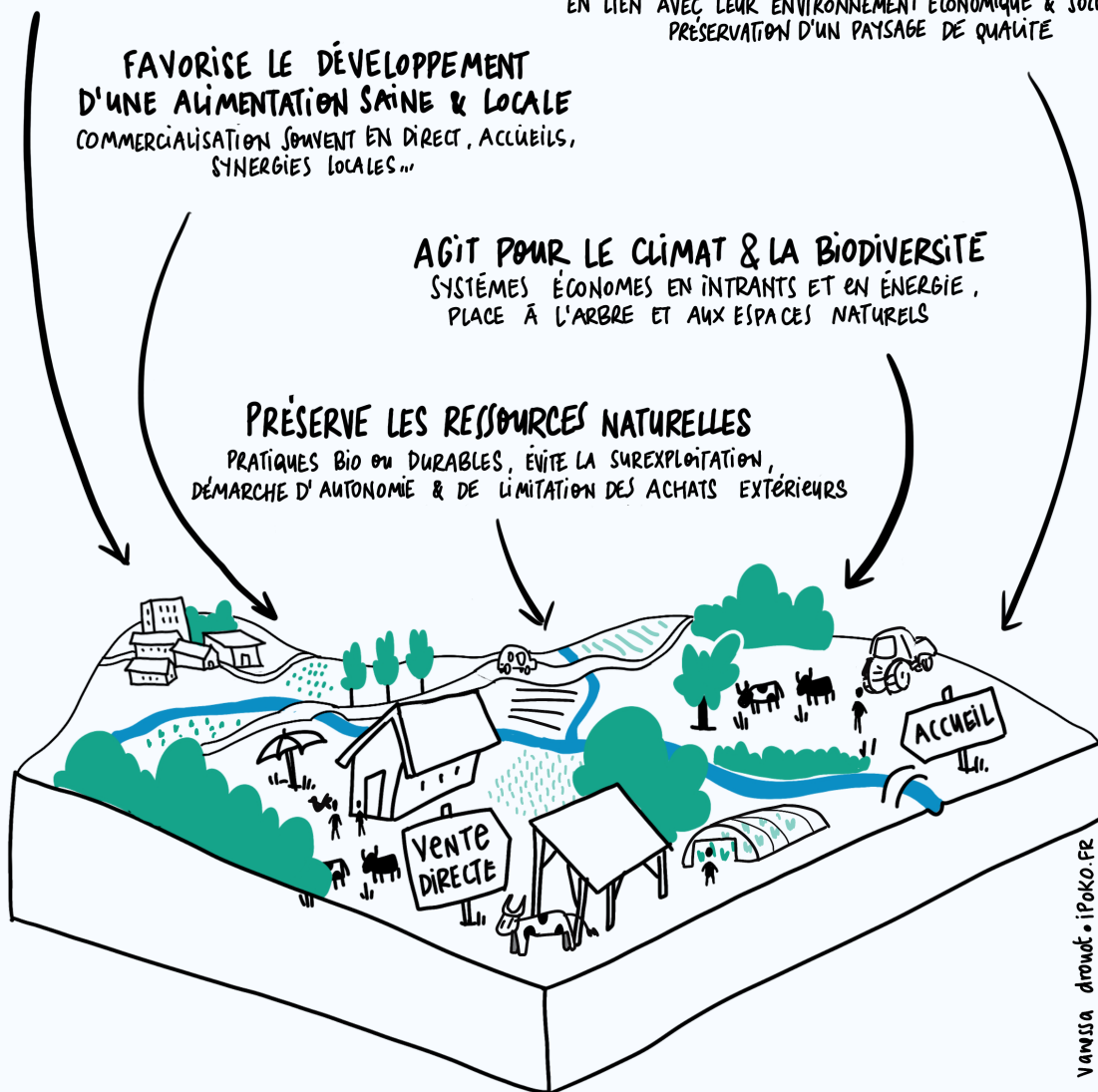
**DÉVELOPPE LA QUALITÉ DE VIE
ET LE DYNAMISME TERRITORIAL**

STRUCTURES INSÉRÉES DANS LEUR TERRITOIRE,
EN LIEN AVEC LEUR ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE & SOCIAL,
PRÉSERVATION D'UN PAYSAGE DE QUALITÉ

**FAVORISE LE DÉVELOPPEMENT
D'UNE ALIMENTATION Saine & LOCALE**
COMMERCIALISATION SOUVENT EN DIRECT, ACCUEILS,
SYNERGIES LOCALES...

AGIT POUR LE CLIMAT & LA BIODIVERSITÉ
SYSTÈMES ÉCONOMES EN INTRANTS ET EN ÉNERGIE,
PLACE À L'ARBRE ET AUX ESPACES NATURELS

PRÉSERVE LES RESSOURCES NATURELLES
PRATIQUES BIO OU DURABLES, ÉVITE LA SUREXPLOITATION,
DÉMARCHE D'AUTONOMIE & DE LIMITATION DES ACHATS EXTÉRIEURS



LE POINT DE VUE DU CIVAM 35 INSTALLATION-TRANSMISSION

Le CIVAM 35 Installation-Transmission, dans son projet politique, se positionne pour le développement de l'agriculture durable pour des campagnes vivantes et solidaires en agissant pour le renouvellement des générations en agriculture. L'axe de travail du CIVAM 35 Installation-Transmission est le pilotage du projet sur le plan humain et non la technicité du projet. Nous accompagnons les personnes à devenir autrices de leur projet. « Le CIVAM 35 Installation-Transmission a une approche sur le fond et la forme : bienveillance, humanisme, respect, écoute. » témoigne Jérôme Arbez, Conseil de Développement du Pays des Vallons de Vilaine.

2. PASSER À L'ACTE

S'ENGAGER SUR L'INSTALLATION-TRANSMISSION EN AGRICULTURE EN TANT QUE COLLECTIVITÉ

À partir des expériences des collectivités enquêtées et via notre expérience de terrain, il se distingue des dimensions-clefs permettant à une collectivité de s'informer et s'emparer du sujet de l'installation-transmission agricole. Ce ne sont pas des étapes à suivre dans un ordre précis, mais des retours d'expériences qui doivent permettre à chacun·e de s'inspirer pour sa propre démarche.

Découvrir et s'informer, pour passer d'un problème privé à un problème public

Pour découvrir la thématique de l'installation-transmission, il existe une riche documentation mais aussi des occasions de rencontres avec des agriculteur·rice·s et des élu·e·s des territoires, organisées par différents acteurs du développement agricole.

À défaut d'avoir les perspectives souhaitées par Pascal Pinault, les résultats comparatifs des recensements agricoles de

2010 et 2020, à l'échelle des EPCI, donnent déjà une image de la dynamique en cours. En complément, on constate l'intérêt d'éléments plus qualitatifs, notamment les récits des acteurs concernés du territoire. C'est ce qu'indique Jérémie Lacour, pôle protection des ressources, Collectivité Eau du Bassin Rennais : « *On a besoin d'entendre des récits ! Il y a des chiffres partout et ce n'est pas ça qui provoque le changement !* ».

Quelques ressources documentaires figurent à la fin de ce document, en page 32

Faire un diagnostic de la dynamique agricole de son territoire et s'y impliquer

Avant de s'engager dans l'action, les collectivités territoriales réalisent habituellement un état des lieux de la dynamique agricole de leur territoire. A ce titre, la question du renouvellement des générations agricole est soit posée d'emblée, soit elle apparaît au cours de ce diagnostic.

LE POINT DE VUE DU CIVAM 35 INSTALLATION-TRANSMISSION : DÉCOUVRIR ET S'INFORMER

Accompagnateur de l'installation depuis 1999, le CIVAM 35 Installation-Transmission a à cœur de partager sa connaissance et ses expériences d'accompagnement des porteur·se·s de projet mais aussi des futur·e·s transmetteur·rice·s. Vous êtes invité·e·s à participer au prochain café installation-transmission organisé par le CIVAM 35 Installation-Transmission pour découvrir notre fonctionnement et entendre des personnes concernées parler de leurs parcours d'installation et de transmission ! Nos prochains rendez-vous sur le site web du CIVAM 35 Installation-Transmission dans la rubrique "[actualités](#)"¹⁴."

De par leur rôle au service de la communauté, les collectivités collectent au quotidien beaucoup d'informations sur la vie des personnes qui y vivent et y travaillent. Ces savoirs sont cruciaux pour les structures accompagnatrices de l'installation-transmission qui prendront le relais sur le territoire. Aussi, les collectivités doivent être pleinement impliquées dans le diagnostic.

En termes de méthodologie, il semble pertinent que ce diagnostic soit élaboré en concertation avec les agriculteur·rice·s et avec les acteurs du développement agricole présents sur le territoire, pour constituer une image la plus complète et documentée possible et, aussi, pour mobiliser les partenaires susceptibles de contribuer aux actions qui en découlent, chacune depuis leurs compétences et spécificités. Les collectivités peuvent se faire accompagner pour cette étape.

« Pour aider les élus à prendre conscience des enjeux de l'installation-transmission, il faudrait des simulations prospectives du territoire en cas de non-transmission des fermes »

Pascal Pinault.

Des collectivités nous parlent de leur expérience de diagnostic agricole de territoire

Le Conseil de Développement du Pays Vallons de Vilaine : « *Un Conseil de Développement, c'est la société civile qui s'organise - entreprises, associations, personnalités - et qui devient un centre de ressources pour les élu·e·s et pour le territoire. En 2018, le Conseil de Développement a monté un groupe de travail appelé "mutations agricoles" pour travailler sur un état des lieux de l'agriculture du territoire. On était dans un contexte d'agribashing qui nous interrogeait et on a constaté que personne ne s'occupait d'agriculture sur le territoire. On entendait aussi des agriculteurs dire : On part en retraite : quel devenir pour la ferme ? Le CIVAM 35 Installation-Transmission a aidé au diagnostic par l'organisation de réunions et de cafés, par des rencontres avec des porteur·ses de projet, de fermes, de collectifs. »*

Guipry-Messac : « *Lors de sa campagne électorale, l'équipe municipale, réélue en 2020, s'était engagée à "maintenir une agriculture dynamique en favorisant l'innovation, la diversité des productions*

LE POINT DE VUE DU CIVAM 35 INSTALLATION-TRANSMISSION : FAIRE UN DIAGNOSTIC

Le CIVAM 35 Installation-Transmission peut contribuer au diagnostic agricole de votre territoire aux côtés d'autres acteurs en partageant son expérience d'accompagnement à l'installation-transmission, sa connaissance des porteur·se·s de projet d'installation et des futur·e·s transmetteur·rice·s, en organisant des espaces de rencontres et d'échanges pour partager collectivement un diagnostic de la dynamique installation-transmission du territoire.

et les circuits courts". Une première réunion est organisée entre des agriculteurs locaux, élus à la Chambre d'agriculture et représentants les 3 mouvances syndicales, la SAFER, la DDTM, des élus... Elle permet d'établir un diagnostic partagé. L'urgence, soulignée par les agriculteurs présents, est d'agir sur l'accès au foncier des porteurs de projets. Le CIVAM 35 Installation-Transmission est alors sollicité et une convention de trois phases d'actions est signée avec la commune : cafés transmission, contacts personnels avec les agriculteurs susceptibles de partir en retraite à moyen terme, propositions de suivi pour les aider à préparer une éventuelle transmission de leur exploitation ».

Identifier et choisir sa « porte d'entrée » dans le sujet au regard des compétences de sa collectivité

Il y a une multiplicité des compétences administratives pouvant engager les collectivités en faveur de l'installation-transmission. Celles-ci sont identifiées dans la figure 1 (page 6) du chapitre précédent : la qualité de l'eau, l'alimentation, le foncier, la transition agroécologique, l'urbanisme... Ces thématiques sont autant d'entrées différentes qui peuvent être mobilisées par les collectivités pour agir sur l'installation-transmission en agriculture.

Au cours de notre enquête, il est apparu que les élu·e·s et agent·e·s connaissaient peu les nombreux dispositifs existants pour chaque thématique et la manière de s'en saisir : outils de planification territoriale, schémas d'aménagement et de gestion des eaux, acquisition et gestion de terres agricoles acquises par les territoires, gestion des services publics de restauration collective, promotion de l'alimentation locale, accès de tous·tes à une alimentation saine et de qualité, soutien financier à la production/transformation/commercialisation, plan climat-air-énergie, agenda 21 local, contrat de transition écologique, baux ruraux à clauses environnementales, obligations réelles environnementales, schéma de développement du tourisme, création de marques territoriales, plan local de prévention des déchets, plan alimentaire territorial...

L'entrée semble facilitée sur les thèmes qui sont liés à des compétences obligatoires. Par exemple pour la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur la qualité de l'eau : « Chaque EPCI contribue par des milliers d'euros aux actions d'amélioration de la qualité de l'eau. J'observe que certaines collectivités ne se sentent plus de dépen-

« Une méthodologie pour avancer sur cette thématique peut être d'aller rencontrer d'autres collectivités qui y travaillent, mais aussi des cédant·e·s et des personnes en cours d'installation ou des jeunes installé·e·s. Écouter leurs problématiques, leurs attentes ou ce qui aurait pu être aidant pour elleux de la part des collectivités. Ensuite, rencontrer les structures expertes, les accompagnant·e·s sur ces thématiques. Cela permet de s'en imprégner, de la comprendre et puis percevoir et envisager la place que peut prendre la collectivité »

Juliette Blanchot.

LE POINT DE VUE DU CIVAM 35 INSTALLATION-TRANSMISSION : CHOISIR SA PORTE D'ENTRÉE

Par des échanges avec votre territoire, et la mobilisation d'une méthodologie de gestion de projet, le CIVAM peut contribuer, aux côtés d'autres acteurs, à l'identification de la ou des thématiques pertinentes à mettre au travail sur votre territoire.

ser cet argent sans se préoccuper de l'installation-transmission » (une salariée du CIVAM 35 Installation-Transmission). Pour Pascal Pinault, son engagement sur l'installation-transmission est lié à sa prise de conscience concernant les changements climatiques et les effets sur la quantité et la qualité de l'eau : « L'eau est une ressource finie : on doit la protéger en quantité et en qualité. L'agriculture a un grand rôle à jouer : on a besoin d'avoir des agriculteurs nombreux sur nos territoires pour ça ».

Se saisir des compétences en matière d'installation-transmission et se sentir concerné·e

Comme vu au chapitre précédent, l'arrivée récente des enjeux agricoles à l'échelle des collectivités explique la difficulté des élu·e·s et agent·e·s à se saisir de ces enjeux à leur échelle et renvoie à plusieurs facteurs : le manque de connaissance, le manque de temps, le manque de légitimité, etc. Certain·e·s ne se sentent alors pas concerné·e·s, laissant le sujet « à la profession » : « Ça ne nous concerne pas... Enfin, ça nous concerne, mais on n'osera jamais mettre notre nez dans les affaires agricoles parce que ce n'est pas chez nous : c'est de la propriété privée ».

Même si la compétence « agricole » ne leur est pas strictement assignée, il est possible pour les collectivités de travailler les enjeux alimentaires, agricoles et foncier via une série de dispositifs et politiques publiques. Ceci est détaillé dans les travaux de Luc Bodiguel, Thomas Bréger, Gilles Maréchal, Chloé Rochard « [L'action](#)

[publique en matière d'alimentation locale. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales \(régions, départements, communes\) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux](#) » (cf. page suivante).

Quelques exemples inspirants en Ille-et-Vilaine

La communauté du Val d'Ille d'Aubigné a inscrit dans ses compétences optionnelles dans la rubrique environnement, les « actions de soutien, de développement et de promotion de l'agriculture biologique ». Elle s'est donc dotée d'une compétence agricole en la dissociant de la compétence économique : « Nous avons fait la démarche d'inscrire l'agriculture comme une compétence de la communauté de communes, en parallèle de la compétence économique et non pas à l'intérieur de celle-ci » nous a indiqué Frédéric Bougeot, vice-président en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation, Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Il poursuit : « Cela permet à l'agriculture d'être un sujet en soi, au cœur des discussions et non pas une thématique secondaire au sein du dossier "économie" ».

Dans son contrat territorial, le Bassin Versant du Haut-Couesnon a décidé en 2019 d'inscrire l'installation-transmission comme thématique de travail à part entière, rendant visible le chantier à engager. C'est ainsi qu'un enjeu partagé par certains acteurs concernés sur le territoire est devenu un enjeu public.

LE POINT DE VUE DU CIVAM 35 INSTALLATION-TRANSMISSION : SE SAISIR DES COMPÉTENCES

Par des échanges avec votre territoire, et par la mobilisation d'une méthodologie de gestion de projet, le CIVAM 35 Installation-Transmission peut contribuer à l'identification de la ou des actions à développer pour initier une démarche de soutien à l'installation-transmission sur votre territoire.

« L'eau est une ressource finie : on doit la protéger en quantité et en qualité. L'agriculture a un grand rôle à jouer : on a besoin d'avoir des agriculteurs nombreux sur nos territoires pour ça »
Pascal Pinault

« Si l'État a la charge de définir la politique alimentaire (Art. L.1 c. rur.), aucun texte n'attribue de compétence générale dans le domaine de l'alimentation à une collectivité territoriale. C'est donc à partir de leurs diverses compétences (légales ou conventionnelles) que les collectivités territoriales vont pouvoir agir directement ou indirectement sur l'alimentation. A l'analyse, les possibilités d'action des collectivités territoriales sont nombreuses et peuvent être efficaces dès lors qu'elles sont coordonnées et qu'elles s'appuient sur une coopération entre les collectivités territoriales, avec l'État et les acteurs locaux. Nous avons identifié 12 champs de compétence et d'action des collectivités territoriales dans le domaine de l'alimentation locale. »
L. Bodiguel, T. Bréger, G. Maréchal, C. Rochard

Enfin, d'autres acteurs collectivités trouvent un intérêt à garder l'agriculture au sein de la compétence économique : pour elleux, l'agriculture est primordiale pour l'économie du territoire et doit être soutenue en tant que telle.

En définitive, le positionnement d'un territoire sur les questions d'installation-transmission est donc le résultat d'un travail de montée en légitimité des élu·e·s du territoire et d'un choix politique sur les compétences et méthodes à mettre en place !

Le foncier, mais pas que !

Pour certaines collectivités, c'est en se confrontant à un cas concret d'opportunité foncière que se met en route leur réflexion stratégique sur l'installation-transmission en agriculture. C'est le cas du Val d'Ille-Aubigné qui, depuis les années 2000, s'engage de plus en plus sur les sujets agricoles et alimentaires. La collectivité a d'abord abordé la question par l'entrée foncière, puis la thématique a pris de l'ampleur sous l'impulsion d'un élu très moteur. En 2019, une opportunité foncière amène la collectivité à se positionner et à permettre l'installation d'une porteuse de projet en agriculture biologique. Ce cas concret a aidé la collectivité à formaliser sa politique volontariste sur le foncier en faveur de l'installation en agriculture biologique. Mais souvent, l'installation-transmission est abordée uniquement sous l'angle du foncier : « *C'est comme si on regardait la question de l'installation-transmission à travers une lunette : le premier truc qui saute aux yeux, c'est le foncier. Mais il y a tout le reste !* » nous rappelle Juliette Blanchot. Elle poursuit, détaillant l'approche de Dinan Agglomération, révélatrice du travail qui peut être fait en dehors de la question du foncier : « *Patrice Gauthier, élu de Dinan Agglomération, disait qu'il ne travaillait pas du tout sur le foncier et qu'il y a beaucoup à faire dans un cadre amiable. Il ne voulait pas payer un agent pour faire de la veille foncière derrière son ordinateur, pour peu d'installations. Il trouvait plus intéressant de créer du lien en mettant les gens en relation. Et même si ça ne se traduit pas par des installations, les personnes seront contentes d'avoir discuté avec d'autres* ».

Connaître et s'allier aux acteurs locaux de l'installation-transmission

S'impliquer sur les questions d'installation-transmission en agriculture amène les territoires à élargir leur champ de compétences et à s'insérer dans un jeu d'acteurs déjà actifs sur la question. Dans un contexte de non-renouvellement des générations en agriculture, l'énergie et les compétences des territoires sont une force de plus pour faciliter l'installation-transmission en agriculture durable. Il s'agit de nouer des alliances fructueuses entre territoires et structures accompagnatrices de l'installation-transmission, au bénéfice des publics accompagnés et des territoires. C'est ainsi qu'on observe que de nombreuses collectivités désirent explicitement travailler avec les différents organismes de développement agricole de leur territoire en complémentarité, pour toucher tous les publics agricoles, quels que soient leur lien syndical ou leur modèle agricole. Or, on l'observe également, chaque structure de développement agricole porte une histoire et des relations spécifiques avec son public : celle-ci aura des liens plus ou moins forts avec tel ou

tel agriculteur ou telle ou telle porteuse de projet. D'où l'intérêt d'engager des actions complémentaires avec des organisations différentes.

« *Il faut arriver à travailler avec tout le monde. [...] C'est un préalable à l'évolution du territoire* » nous dit Jérémie Lacour. « *Notre idée, c'est de travailler avec tout le monde* », dit dans des termes très proches, Frédéric Bougeot. Or, « *le milieu agricole est fortement influencé par la politique* », nous raconte-t-il, « *certaines structures peuvent être perçues comme ayant une orientation trop marquée. Mais pour une évolution favorable et efficace, il faut une collaboration avec toutes les structures* ».

Une fois les acteurs de développement agricole identifiés et sollicités, voici quelques repères et propositions pour favoriser le lien entre sa collectivité et celles-ci (Fig. 5, page suivante) :

Se rencontrer – favoriser l'interconnaissance entre sa collectivité et les organismes de développement agricole

Cette phase d'interconnaissance permet

LE POINT DE VUE DU CIVAM 35 INSTALLATION-TRANSMISSION : LE FONCIER MAIS PAS QUE !

Le foncier est un enjeu très important pour les porteur-se-s de projet, mais il n'est pas le seul frein à l'installation en agriculture. Un diagnostic quantitatif et qualitatif peut permettre d'identifier différents leviers pertinents pour votre territoire : soutien à la commercialisation, création de réseaux d'entraide et de partage de matériel, soutien et accompagnement à la mise en œuvre du projet, soutien au financement... En croisant avec les autres enjeux du territoire que sont l'alimentation, l'éducation et l'emploi par exemple, d'autres pistes d'actions que le foncier peuvent être révélées. A ce titre, le CIVAM 35 Installation-Transmission défend l'importance de produire un « bruit de fond » favorable à l'installation-transmission, c'est-à-dire de renouveler les prises de paroles, les témoignages et les échanges autour du sujet pour le garder vivant dans les esprits. Cela peut prendre plusieurs formes : le porte-à-porte transmissibilité pour sensibiliser les futur.es transmetteur.rices, une campagne de communication sur les réseaux sociaux et dans les journaux de la collectivité, l'organisation d'évènements pour faire parler d'installation-transmission...

Figure 5. : Favoriser le lien entre les acteurs et actrices de développement agricole et sa collectivité



de créer une relation entre le territoire, incarné par un·e élu·e et un·e agent·e, et le CIVAM 35 Installation-Transmission (ou tout autre acteur de l'installation-transmission): lors d'une rencontre formelle ou informelle, chacun·e se présente, présente le projet de sa structure et son fonctionnement, acte le positionnement de l'autre et les intérêts convergents ou divergents.

Un porteur de projet porte un regard sur les liens entre la collectivité de son territoire et les structures de développement agricole: « *Si ma communauté de communes va chercher le CIVAM 35 Installation-Transmission pour une démarche de promotion des installations, c'est rassurant pour moi et mon projet d'installation* ».

De son côté, le Conseil de Développement du Pays Vallons de Vilaine complète, en témoignant du chemin menant d'un projet entre agriculteurs et agricultrices à une démarche avec le CIVAM 35 Installation-Transmission: « *En faisant l'état des lieux [sur notre territoire], on a découvert*

que les agriculteur-rice-s traditionnel-le-s et ceux en agriculture biologique s'entendaient bien. On a décidé de faire ensemble un film intitulé "Unis dans la diversité". Une paysanne est mise en avant dans le film : elle est très engagée dans les CIVAM et elle a interpellé le Conseil de Développement pour [engager] un partenariat avec le CIVAM 35 Installation-Transmission. Emmanuelle Guérin, en charge du Conseil de Développement, a permis d'initier beaucoup de choses et notamment de mettre en connexion des acteur-rice-s. ».

Partager le diagnostic et formuler des besoins

Cette phase de partage du diagnostic de territoire permet de croiser les regards sur les enjeux saillants du territoire et d'imaginer les actions à inscrire dans le programme d'actions. Sur le Val d'Ille-Aubigné, des partenariats ont été noués entre le service urbanisme et la SAFER sur les enjeux de préservation du foncier agricole, avec la Chambre d'Agriculture et le CIVAM 35 Installation-Transmission sur les enjeux

d'installation-transmission, avec Agrobio 35 sur les enjeux d'approvisionnement en local et de promotion d'une alimentation saine et durable.

Co-construire un plan d'actions

Sur la base d'un diagnostic partagé des enjeux du territoire, la collectivité et les acteurs échangent sur le programme d'actions en prenant en compte les besoins et priorités du territoire, les actions actuellement en place et les moyens dont chacun·e dispose. En calibrant ces actions, un chiffrage peut être élaboré.

Le Conseil de Développement du Pays Valons de Vilaine raconte la richesse de la rencontre et de l'étape de la co-construction des actions avec le CIVAM 35 Installation-Transmission : « *La première chose a été de se rencontrer et de se connaître, de se présenter. Il a fallu cadrer les choses et que le CIVAM 35 Installation-Transmission voit qu'on n'était pas des élu·e·s. Com-*

prendre le fonctionnement des uns et des autres, ça prend du temps. Comprendre les approches de chacun, l'organisation. Au bout de 6 mois, on a fait un comité de pilotage rassemblant le Conseil de Développement, les élus du pays et de la région et le CIVAM 35 Installation-Transmission : ça a été un grand moment d'interconnaissance [...] Le CIVAM 35 Installation-Transmission a questionné le projet du Conseil de Développement. On a brassé beaucoup d'actions et beaucoup de thèmes. Si on n'avait pas eu le CIVAM 35 Installation-Transmission, il a des chances pour que ce groupe se soit moins rencontré, qu'il ait moins travaillé. »

LE POINT DE VUE DU CIVAM 35 INSTALLATION-TRANSMISSION : FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE

Construire du commun : Les projets de soutien à l'installation-transmission se mettent en place lorsque du temps a été investi en amont pour l'interconnaissance et le partage du diagnostic, pour comprendre les besoins et les formuler ensemble, pour échanger sur les actions possibles et trier selon les moyens à la disposition du territoire et du CIVAM 35 Installation-Transmission.

Aller à son rythme : pour certains territoires, il s'agit de commencer par une action et d'observer comment elle se déploie avant d'imaginer un plan d'actions plus étoffé. D'autres territoires démarrent sur un ensemble d'actions plus conséquent. Il n'y a pas de règles !

Traduire les intentions en action : Le CIVAM 35 Installation-Transmission observe que les collectivités sollicitent parfois les acteurs agricoles avec une demande initiale - par exemple : travailler sur le foncier - mais pas toujours avec l'idée d'actions concrètes. Dans ce cas, la volonté de la collectivité a parfois besoin d'être travaillée pour être traduite en plan d'actions.

Approfondir les premières questions : L'émergence d'un projet de territoire interroge le CIVAM 35 Installation-Transmission : Qu'est-ce qui serait idéal pour les publics accompagnés ? De quels moyens disposons-nous ? Comment adapter l'offre du CIVAM 35 Installation-Transmission au regard des besoins du territoire et des publics ? Avec quels acteurs sera-t-il pertinent de mettre en place les actions ?

3. PERENNISER

INSCRIRE LES ACTIONS INSTALLATION-TRANSMISSION DANS LE TEMPS LONG

Travailler l'installation-transmission nécessite de se donner du temps

Travailler sur l'installation-transmission mobilise souvent un ensemble de personnes, qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble, ou bien qui sont à des niveaux d'appropriation différents sur les enjeux agricoles. Et la mobilisation des différents acteurs et leur montée en compétence se construit dans la durée : « *Il faut être proactif dans ses missions pour vraiment être efficace. Et ça, ça se construit dans le temps* » dit Chrystelle Ménard. « *C'est parce qu'il y a des personnes très motivées que ça déclenche quelque chose : lorsqu'on regarde les EPCI où les sujets agricoles sont travaillés, on voit que les chargé·e·s de mission sont présent·e·s depuis longtemps et qu'ils maîtrisent le sujet. Il faut que les gens s'approprient le sujet et voient où peut être leur place : tout ça*

se fait avec de l'expérience. Ça va peut-être s'accélérer avec le fait que cette thématique est devenue un peu plus centrale » explique Juliette Blanchot.

Aussi, l'agrandissement des fermes est un phénomène qui s'observe depuis plus de 50 ans et qui peut paraître inéluctable. Porter un discours positif sur l'installation et la transmission, c'est se mettre à contre-courant et cela nécessite de rappeler sans cesse que l'agrandissement n'est pas une fatalité, que d'autres possibles existent. « *L'installation et la transmission agricole sont des sujets qu'il faut constamment rappeler et répéter pour assurer une attention et une mobilisation* » insiste Chrystelle Ménard.

D'autre part, les parcours d'installation et de transmission sont des parcours qui s'étalent sur 2 à 10 ans entre le moment de l'émergence de l'idée (« j'ai envie de

LE POINT DE VUE DU CIVAM 35 INSTALLATION-TRANSMISSION : SE DONNER DU TEMPS

Il est important d'être au clair avec le sens des actions mises en place pour pouvoir « tenir le cap » dans la durée. Pour le CIVAM 35 Installation-Transmission, mettre en place des actions pour l'installation-transmission, c'est prendre un rôle de soutien à l'installation et à la transmission : c'est agir pour le renouvellement des générations et pour l'évolution vers une agriculture durable. Tout en ayant conscience que ces actions ne donneront peut-être pas d'effets à court terme, ou pas les effets attendus. Le CIVAM 35 Installation-Transmission invite tous les acteur·rice·s à parler de transmission et d'installation en agriculture durable. Créer un bruit de fond autour de ce sujet est indispensable pour mobiliser les futur·e·s transmetteur·rice·s et pour créer des envies chez les porteur·se·s de projet.

m'installer / de transmettre la ferme »), la découverte des dispositifs et des acteurs, la formation, la construction du projet, le test d'activité, la rencontre avec des porteur·se·s de projet/des transmetteur·rice·s/des propriétaires, la formalisation d'un accord sur l'installation-transmission, la concrétisation... « Une transmission, ça peut prendre de 1 à 3 ans voire plus : c'est pour ça que je dis coopération, c'est parce qu'on partage le travail sur le long terme » dit une salariée du CIVAM 35 Installation-Transmission.

Faire les choses à son échelle : projet de territoire ou territoire de projet ?

Il est manifeste que les collectivités n'ont pas toutes les mêmes moyens de se saisir des questions d'installation-transmission. Les témoignages montrent que, quel que soit le type d'institution, toutes ont un rôle à jouer (cf. Fig 6).

Au sein d'une commune

Les élu·e·s se sont choisi·e·s autour d'un projet commun. C'est à cette échelle que se fait la connaissance fine du territoire car les élu·e·s et les agent·e·s communaux emmagasinent beaucoup d'informations pertinentes sur la situation agricole du territoire : les difficultés, les situations de transmission, le foncier disponible... Mais leurs moyens humains et financiers sont souvent très limités pour agir sur l'installation-transmission. Madeleine Guillonnet, adjointe à la commune de Guipry-Messac, témoigne : « La commune peut être l'interlocuteur privilégié des agriculteur·rice·s. Il y a un lien de proximité mais peu de moyens pour la coordination territoriale ». Pour préparer le porte-à-porte transmissibilité, l'élue a réuni les élu·e·s agriculteur·rice·s de la commune pour faire la liste des fermes à visiter.

A l'échelle des EPCI

Les moyens humains sont conséquents. Par leurs compétences, les EPCI peuvent mettre en œuvre des politiques publiques qui touchent de près ou de loin à l'installation agricole (alimenta-



Photo © Béa Uhart / Réseau des Civam

Comprendre le fonctionnement des uns et des autres, ça prend du temps.
Jérôme Arbez

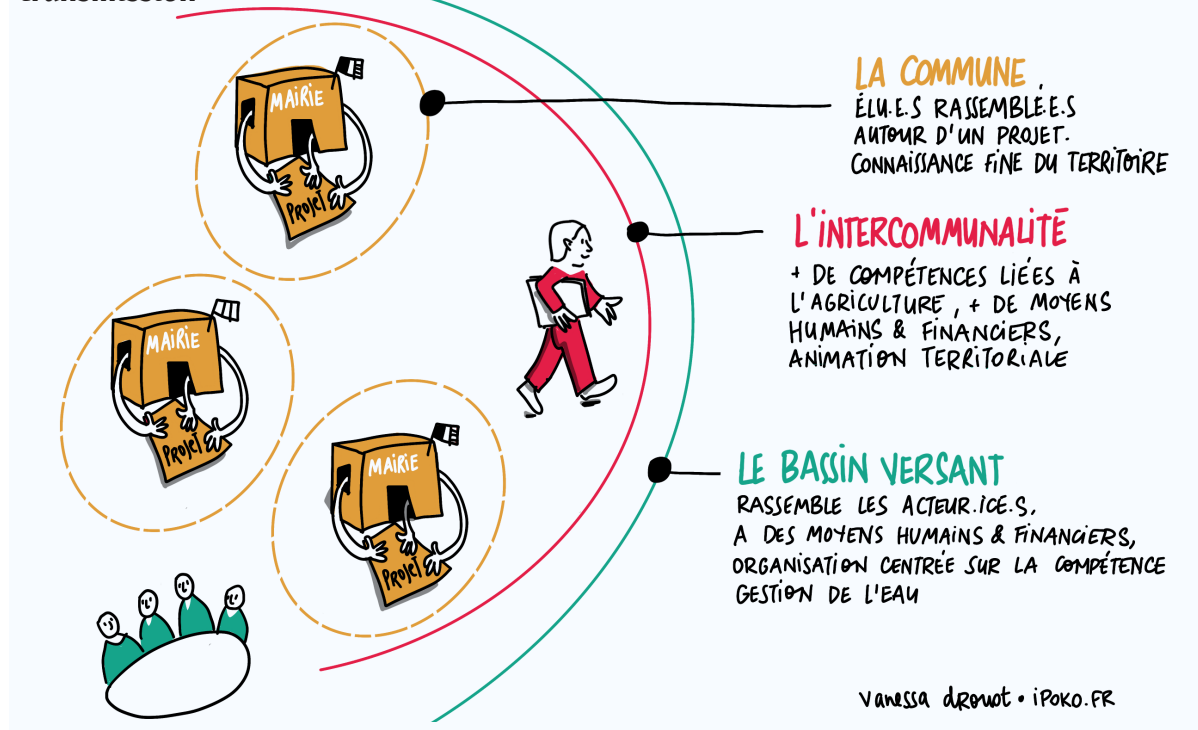
Il faut que les gens s'approprient le sujet et voient où peut être leur place : tout ça se fait avec de l'expérience.
Juliette Blanchot

LE POINT DE VUE DU CIVAM 35 INSTALLATION-TRANSMISSION :

FAIRE LES CHOSES À SON ÉCHELLE

Les collectivités ont un rôle important à jouer dans la mobilisation des acteurs du territoire aux différentes échelles. Cette connaissance et ces compétences sont précieuses pour les acteurs de l'accompagnement à l'installation-transmission. Cela permet de décupler la portée des actions mises en œuvre en ayant des retours de terrain sur les besoins, en voyant ces actions relayées auprès des publics-cible...

Figure 6. : Chaque échelle institutionnelle a ses atouts pour s'emparer de l'installation transmission



tion, qualité de l'eau, économie...). Or, la difficulté de cet échelon territorial est de rallier les élu·e·s communautaires autour d'un programme commun sur les enjeux d'installation-transmission, sans l'avoir construit ensemble. En effet, les communes désignent les élu·e·s communautaires pour siéger à la communauté de communes : ce n'est donc pas une équipe qui se choisit, mais une « agrégation » d'élú·e·s communaux qui ne se connaissent pas au préalable. Il peut être ardu et plus long de construire un projet d'installation-transmission qui gagne l'adhésion de l'ensemble de l'EPCI.

Au niveau des bassins versants

Le fonctionnement en maîtrise d'ouvrage associée amène chaque structure agricole à proposer des actions au bassin versant, qui les fait valider par les financeurs (Région et Agence de l'eau). Il n'y a pas souvent de démarche territoriale concertée car le travail de coordination des acteurs

agricoles n'est pas une mission prioritaire du bassin versant.

Des territoires cherchent à dépasser ces faits en cherchant une articulation efficace et opérationnelle entre différentes échelles géographiques. Par exemple, le Val d'Ille-Aubigné mobilise fortement ses communes autour de l'installation-transmission : chaque échelle géographique a sa place et son rôle, et est reconnue par les autres. « L'EPCI est très actif sur l'installation-transmission grâce à la mobilisation des communes ! » dit Chrystelle Ménard. « La commune reste l'interlocuteur privilégié pour identifier les situations ou spécificités des exploitants agricoles sur sa commune ». Les élu·e·s communaux peuvent identifier des agriculteur·rice·s qui, même s'ils ne sont pas à l'âge de la retraite, ont besoin d'engager une réflexion sur la transmission de l'activité. C'est à partir de ce constat que le système des sentinelles communales a été mis en place sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné. Ces dernières

permettent d'identifier les opportunités foncières pour qu'ensuite, la mise en lien avec des porteur-se-s de projet puisse se faire. Pour créer ce réseau, l'élu a identifié des sentinelles sur chacune des communes avec les membres du conseil communautaire, puis la chargée de mission a complété par un travail en bilatéral avec les communes. Chrystelle Ménard et sa collègue du service des Systèmes d'information géographique (SIG) travaillent sur l'identification des sièges d'exploitation. Cela permet un travail fin de mise à jour des données et l'établissement de cartes communales qui sont un outil précieux de suivi et d'échanges entre l'EPCI et les communes.

Mobiliser des moyens financiers

Les collectivités, selon l'angle choisi pour aborder la question de l'installation-transmission en agriculture, vont pouvoir s'appuyer sur des dispositifs financiers (cf. figure 7, page suivante).

« *Le Conseil de Développement du Pays Vallons de Vilaine a décroché un appel à projet du Conseil Régional de Bretagne sur la transition écologique. Ce financement a permis de travailler avec le CIVAM 35 Installation-Transmission* » indique Jérôme Arbez.

À Guipry-Messac, en 2021, Madeleine Guillonnet contacte le CIVAM 35 Installa-

tion-Transmission pour initier un travail sur l'installation-transmission. Le CIVAM 35 Installation-Transmission propose que la commune rejoigne la dynamique initiée avec le Conseil de Développement du Pays des Vallons de Vilaine (ces territoires se recoupent). Le programme d'actions est étoffé avec des actions spécifiques à Guipry-Messac. Un plan de financement est monté entre le CIVAM 35 Installation-Transmission (soutien de la Fondation Terre Solidaire), le Conseil de Développement du Pays (soutien de la Région Bretagne) et la commune de Guipry-Messac (fonds propres).

Sur le Bassin Versant du Haut-Couesnon, Jérémie Lacour observe que son travail sur l'installation-transmission est de plus en plus facile à défendre auprès des institutions en raison de la montée du sujet sur les agendas politiques de la Région Bretagne ou du Conseil Départemental 35. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a accepté de financer des actions sur l'installation, mais pas encore sur la transmission.

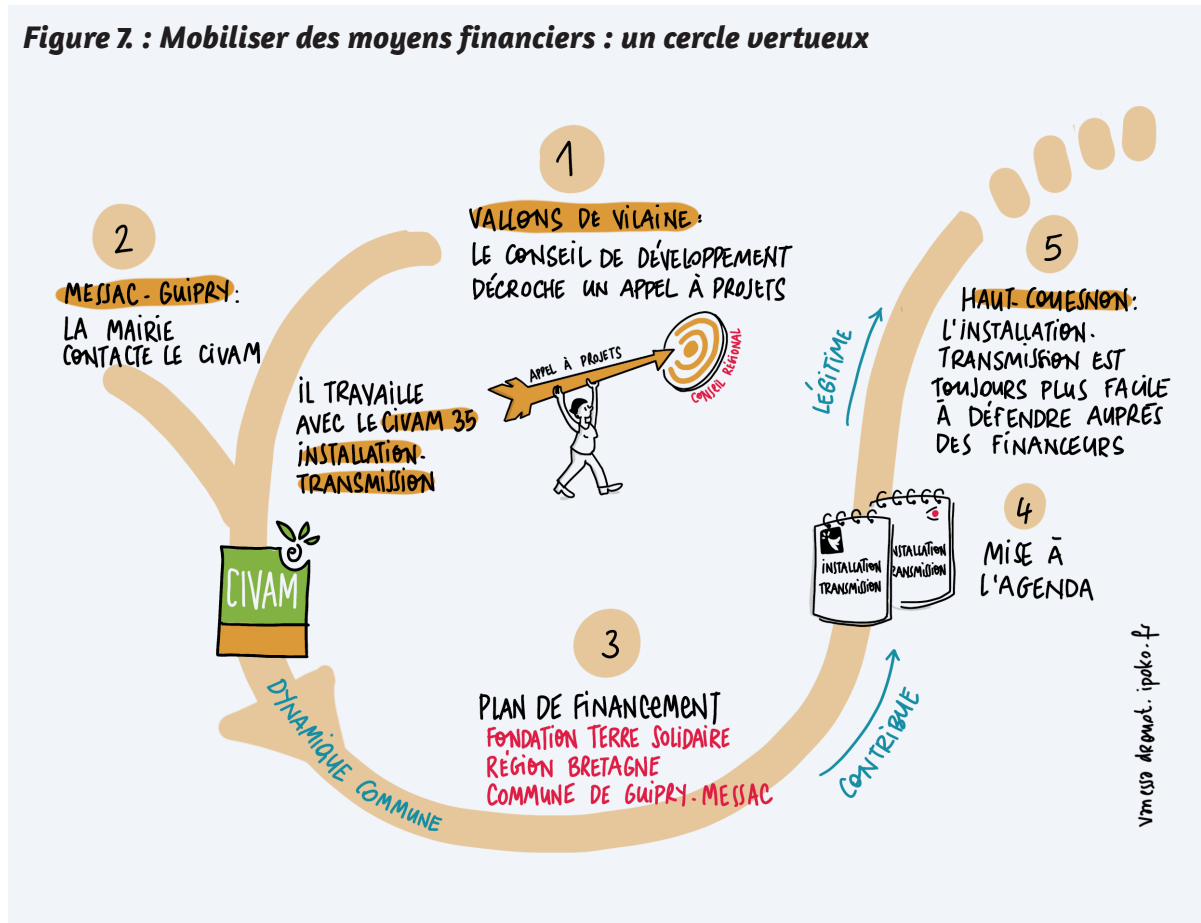
Avoir un financement est indispensable à la réalisation et à la mobilisation des projets de territoires. Force est de constater que les enveloppes nationales dédiées à l'animation des PAT, mobilisées par de nombreuses EPCI, ne sont pas pérennes : comment travailler sur le temps long de l'installation-transmission dans ces conditions ?

LE POINT DE VUE DU CIVAM 35 INSTALLATION-TRANSMISSION :

MOBILISER DES MOYENS FINANCIERS

La question financière est centrale pour les collectivités et pour les acteurs de l'accompagnement. Pour le CIVAM 35 Installation-Transmission, il s'agit, au-delà de financer la mise en place d'actions, de financer le temps investi dans la relation avec un « nouveau » territoire : « *De 2020 à 2022, on a pu travailler avec les territoires presque à titre gratuit grâce au soutien de la fondation Terre Solidaire. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.* » indique une salariée du CIVAM 35 Installation-Transmission.

Figure 7 : Mobiliser des moyens financiers : un cercle vertueux



N'oublions pas que les expériences de mise en place de programmes installation-transmission qui sont mises en avant ont pu exister car des financements ont permis à la collectivité de lancer ces travaux ! Combien de projets abandonnés faute de financements ?

Et quid des annonces faites par la Région Bretagne : Est-ce que la place des collectivités se réduit au versement d'un complément à la Dotation jeune agriculteur (DJA) ? Quelle place pour les collectivités dans le paysage des acteurs existants ? Comment « territorialiser l'installation-transmission » sans moyens dédiés ?

Les agriculteur·rice·s ont conscience des contradictions dans lesquelles sont pris les territoires : « Les moyens sont limités au niveau des communautés de communes et des pays. Il n'y a pas de financements

pour l'installation. Les grands moyens (financiers) sont donnés via la PAC (Politique agricole commune) ! Les territoires font l'équivalent d'un pansement » témoigne un futur transmetteur.

Mobiliser des moyens humains

Chaque territoire s'interroge : Quels sont mes moyens humains ? À quelles missions les affecter ? Où ces moyens auront-ils le plus d'impacts ?

Sur le Bassin Versant du Haut-Couesnon, Jérémie Lacour constate : « Je ne connais pas tous les agriculteurs du territoire : ils sont 575 ! ». Aussi, le bassin versant a choisi de se mobiliser sur la coordination des acteurs accompagnateurs de l'installation-transmission pour construire un programme d'actions concerté, partagé et

cohérent : c'est sur la facilitation du travail entre acteurs et la mobilisation que les moyens humains ont été dédiés.

Sur le Val d'Ille-Aubigné, Chrystelle Ménard a vu son poste évoluer et depuis 2021, elle est à temps plein sur les questions agricoles et alimentaires, en binôme avec la personne en charge du PAT. Présente sur le territoire et dans la collectivité depuis longtemps, elle a une connaissance fine des acteurs, une légitimité et un rôle de facilitatrice entre les différents acteurs. Chrystelle Ménard observe aussi le rapprochement qui s'est opéré entre les services de la collectivité et qui a été très bénéfique pour le projet territorial sur l'installation-transmission :

- Avec le service urbanisme notamment sur le foncier et avec la SAFER
- Avec le service communication du Val d'Ille-Aubigné pour rendre visibles les actions, pour mobiliser la presse locale, pour mobiliser la population sur les événements
- Avec la mise en place d'une méthodologie pour l'examen de notifications SAFER qui permet de mobiliser rapidement le bureau communautaire.

Les entretiens mettent également l'accent sur l'importance du binôme élu·e-technicien·ne. Cette alliance entre le niveau politique et le niveau opérationnel permet de convaincre les élu·e·s de la collectivité et d'être efficace dans l'opérationnel afin que les effets soient visibles pour les élu·e·s. Chrystelle Ménard témoigne : « *mon travail perdrait de son efficacité sans les échanges réguliers avec Monsieur Bougeot, élu référent, pour expliquer la politique agricole menée par le territoire à tous les acteurs* ». Ce binôme joue aussi un rôle pour les partenaires : l'engagement fort d'un·e élu·e assure les organismes de développement

agricole d'un soutien à la fois politique et opérationnel sur le long cours. C'est une condition favorable à leur implication : « *Un bon binôme élu-technicien, c'est important pour les partenaires* » (Chrystelle Ménard).

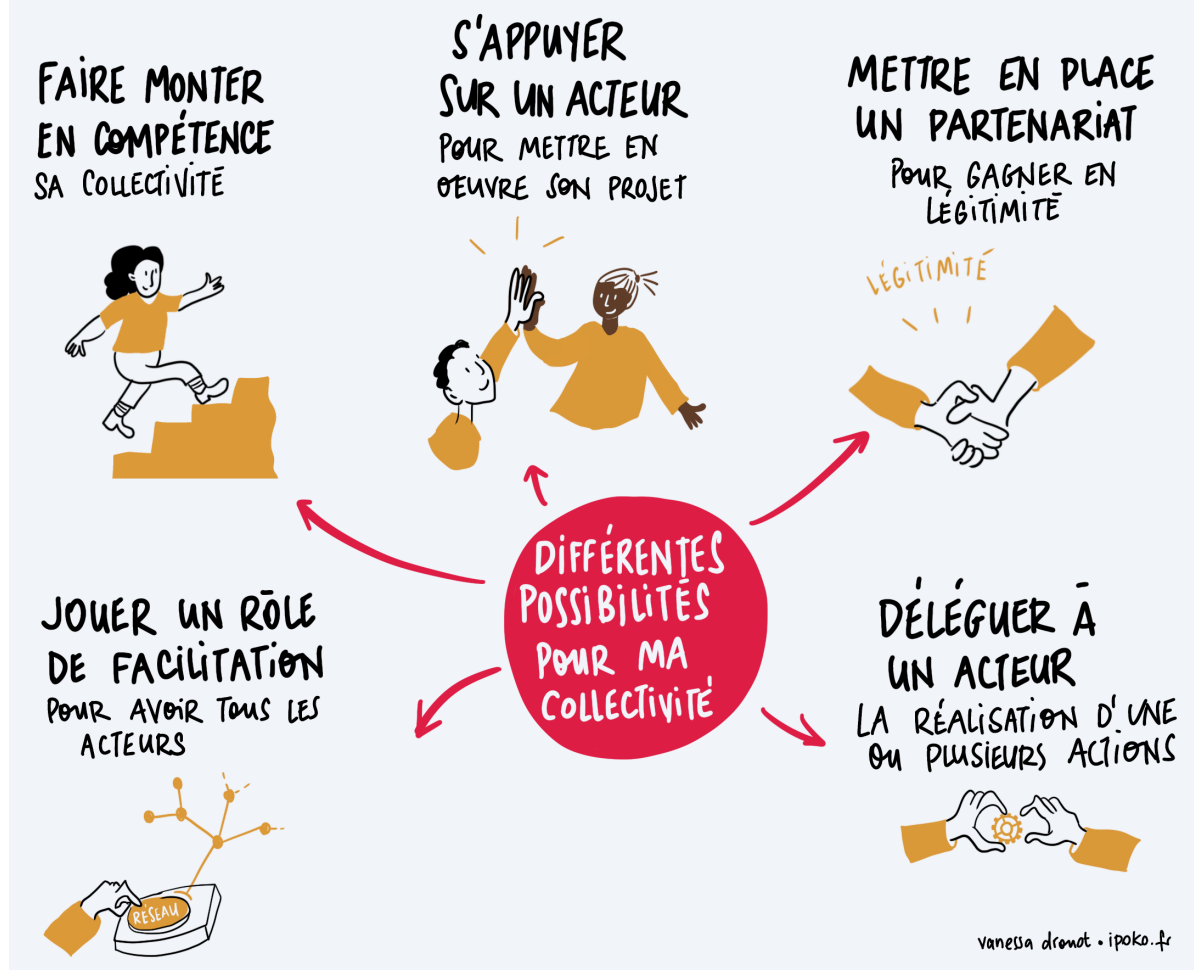
Articuler les rôles des différents acteurs

Pour agir sur l'installation-transmission de son territoire en concertation avec les acteurs de l'accompagnement, une collectivité doit se positionner vis-à-vis de ces acteurs : Quels rôles pour les un·e·s et les autres ? Quelle coordination et régulation au profit de la mise en œuvre du projet ?

Sur les territoires qui ont été enquêtés, différentes configurations existent (cf. fig 8) :

Faire monter en compétence sa collectivité pour mieux se positionner vis-à-vis des acteurs de l'accompagnement : Pour Eaux et Vilaine, Juliette Blanchot décrit son rôle et celui de sa collectivité vis-à-vis du sujet de l'installation-transmission : « *Je suis en train de travailler sur une réflexion de notre collectivité sur l'installation-transmission. C'est important que toute l'équipe soit sensibilisée à la transmission, que ce soit ceux qui travaillent à la restauration des milieux aquatiques, du bocage et à l'animation agricole ou toutes les personnes en contact avec des agriculteurs. Il faut que l'on connaisse les agriculteur·rice·s sur le territoire, c'est notre rôle. L'équipe doit pouvoir soit aborder le sujet de la transmission, soit renvoyer vers des agent·e·s au sein de l'équipe agricole. Cela permet une approche locale qui n'est pas forcément accessible à des structures de développement agricole qui interviennent à l'échelle départementale.* »

Figure 8. : Agir sur l'installation-transmission en concertation avec les acteurs de l'accompagnement



S'appuyer sur un acteur pour mettre en œuvre son projet : le Conseil de Développement du Pays des Vallons de Vilaine est une instance citoyenne. Le Conseil de Développement n'a pas une posture d'expert : il veut jouer un rôle de relais de communication. « *Le Conseil de Développement peut faire circuler les informations, les expériences, développer les réseaux d'échanges, en mobilisant les expériences des membres et des personnes-ressource. [...] Ce que l'on cherche auprès du CIVAM 35 Installation-Transmission, c'est de croiser les expériences sur différents territoires. On a laissé l'approche des publics au CIVAM 35 Installation-Transmission, sans trop se mêler. C'est le CIVAM 35 Installation-Transmis-*

sion qui a fait toutes les actions : organiser les réunions et les événements, connecter les porteur-se-s de projet, collecter les demandes d'informations. »

Mettre en place un partenariat avec les acteurs du développement agricole pour gagner en légitimité auprès des agriculteur-ric-e-s : pour Pascal Pinault, le rôle du bassin versant, c'est d'écouter, de sensibiliser, d'accompagner le réglementaire et le changement. Aussi, depuis sa perspective, Pascal Pinault indique que la Chambre d'Agriculture, le CIVAM 35 Installation-Transmission, l'ADAGE, Agrobio 35 ont chacun une légitimité vis-à-vis des agriculteur-ric-e-s du territoire et qu'à

ce titre, la collectivité du bassin versant a besoin de ces structures pour asseoir la légitimité de son travail, mais aussi la confiance des agriculteur·rice·s. C'est dans cet esprit qu'a été imaginée une maîtrise d'ouvrage associée avec toutes les structures : « *Vous nous aidez à rassurer et à accompagner les changements de pratiques* ». Jérémie Lacour rappelle l'histoire de la coopération du bassin versant avec les structures agricoles : « *Jusqu'à 2019, les structures prestataires sur les contrats de bassins versants ne décidaient pas des actions, elles les exécutaient. La dynamique a changé en 2019 avec la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage associée. C'est un changement de paradigme : les prestataires deviennent partenaires et participent aux orientations et décisions sur le contrat de bassin versant* ».

Jouer un rôle de facilitation pour avoir tous les acteurs de l'accompagnement à l'installation-transmission autour de la table, et ainsi toucher un maximum d'agriculteur·rice·s : la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a engagé un travail avec différentes structures pour proposer des actions diversifiées et pour parler à tou·te·s les agriculteur·rice·s : « *on travaille pour tous les agriculteurs, même si on a une idée en tête : favoriser l'agriculture vertueuse et à taille humaine* » indique Frédéric Bougeot. Côté installation-transmission, le travail de collaboration entre structures de développement agricole (Chambre d'Agriculture et CIVAM 35 Installation-Transmission) a démarré par un projet porté par le Chambre d'Agriculture en 2021 et 2022 : le Val d'Ille-Aubigné s'y est inscrit à condition que le CIVAM 35 Installation-Transmission soit associé. Entre 2022 et 2024, dans le cadre du PAT, la Communauté de communes a engagé une maîtrise d'ouvrage multipartenariale avec



la Chambre d'agriculture et le CIVAM 35 Installation-Transmission. Le rôle de facilitation du Val d'Ille-Aubigné est indispensable pour faire tenir cette collaboration.

Déléguer à un acteur la réalisation d'une ou des actions du projet de la collectivité : la commune de Guipry-Messac a souhaité « *partir du terrain et de nos agriculteur·rice·s* » : Madeleine Guillonnet précise que « *c'est le rôle d'une commune de les mettre autour de la table* ». Une fois que le diagnostic agricole a été mené, un plan d'action est élaboré. Le CIVAM 35 Installation-Transmission est alors appelé « *comme un prestataire extérieur qui intervient à la suite d'un diagnostic réalisé par des agriculteur·rice·s locaux* ».

4. ÉVALUER

PREMIERS ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE L'IMPLICATION D'UNE COLLECTIVITÉ SUR LES QUESTIONS D'INSTALLATION-TRANSMISSION

Rappelons-nous que travailler sur les questions d'installation-transmission implique de s'inscrire dans un temps long et que les impacts seront difficilement évaluables à court terme. D'autre part, l'accompagnement et sa dimension « humaine » ajoute une part d'incertitude : où en sont les personnes à qui je m'adresse ? À quel moment de leur vie et de leur parcours d'installation-transmission ? Quelles sont leurs préoccupations au moment où je m'adresse à elles ? Seront-elles réceptives maintenant ou dans 5 jours ou dans 5 mois ?

« Les résultats réels, on ne les perçoit pas tout de suite. Parfois, sur des évènements, on n'a que trois personnes et on est déçus. Pourtant, la rencontre avec ces personnes va déboucher sur une installation. Parfois, c'est l'inverse, on sort enthousiaste parce qu'il y avait beaucoup de monde et ça ne prend pas. On ne peut pas savoir sur le coup » témoigne une salariée du CIVAM 35 Installation-Transmission.

Pour les personnes en projet d'installation ou de transmission : soutien, information et mise en réseau

Les enquêtes menées dans le cadre de cette étude mettent en évidence que, sur les territoires engagés pour l'installation-transmission, les porteur·ses de projet et les transmetteur·rice·s ont le sentiment d'être soutenu·e·s, de ne pas être seul·e·s dans la démarche d'installation-transmission. Une porteuse de projet témoigne : *« J'ai eu une grande écoute auprès de la collectivité : je n'ai pas senti de jugement sur mon projet ou ma personne. Nous nous sommes rencontrés une fois en physique puis nous nous sommes joints par téléphone. Je pensais que mon projet d'installation n'intéresserait personne, mais en fait non ! La chargée de mission m'a informée sur le dispositif de portage foncier par le Conseil Départemental 35 et elle a fait du lien avec la mairesse de Gahard, commune sur laquelle je m'installe. Je me sens très*

LE POINT DE VUE DU CIVAM 35 INSTALLATION-TRANSMISSION : MOBILISER DES MOYENS HUMAINS

Les territoires ont tout intérêt à construire une équipe élu·e·s-technicien·ne·s engagé·e·s et convaincu·e·s de l'intérêt du sujet. La montée en compétences de ce binôme et l'appropriation du sujet de l'installation-transmission permet au fil du temps de construire des plans d'actions qui ne reposent pas seulement sur des propositions faites par les acteurs de l'accompagnement à l'installation-transmission, mais qui vont aussi venir du territoire-même.

soutenue ». Le Conseil de Développement du Pays des Vallons de Vilaine retient que « *Le CIVAM 35 Installation-Transmission a apporté un soutien aux porteur.es de projet et cédant.e-s. Les actions ont montré qu'il y a un esprit collectif, que nous pouvons former un groupe. Le CIVAM 35 Installation-Transmission est un acteur ultra-bénéfique pour les publics* ».

Les collectivités qui s'emparent des questions d'installation-transmission semblent jouer un rôle important dans la diffusion d'informations sur l'accompagnement à l'installation-transmission. La communication faite par les collectivités permet de faire rentrer des futur.e-s transmetteur.rice.s dans les réseaux d'accompagnement et de leur faire bénéficier d'actions qu'ils ne connaissaient pas.

Enfin, l'implication du territoire permet à des porteur.se.s de projet de saisir des opportunités d'installation-transmission.

Les collectivités peuvent aussi jouer un rôle important de mise en réseau et de facilitation des prises de contact. Par exemple, un jour, un porteur de projet prend contact avec un élu du Val d'Ille-Aubigné. Le porteur de projet cherche à prendre des informations sur le territoire et le contexte en matière d'installation. Il est mis en relation avec la chargée de mission de la collectivité qui lui relaie les annonces foncières. Une annonce foncière retient son attention. Alors, la chargée de mission joue le rôle de facilitatrice et de relais entre les acteurs : tour à tour, en moins de deux semaines, le porteur de projet rencontre le maire de Saint-Gondran, puis le département d'Ille-et-Vilaine pour activer le dispositif de portage foncier, la SAFER, la Chambre d'Agriculture et les propriétaires des terres en vente. Ces informations et ces mises en relation ont permis



Photo © Béa Uhart / Réseau des Civam

au porteur de projet de se positionner en 15 jours sur une opportunité foncière. Du point de vue de la chargée de mission, cet exemple illustre la réussite et l'intérêt du travail multi-partenarial : « *dans des délais courts, on arrive à accompagner et soutenir concrètement et efficacement une installation agricole, à condition de travailler ensemble, en s'appuyant sur les compétences respectives de chacun. Ce rôle de facilitation est très important* ».

Pour les collectivités : créer des liens avec les personnes en projet d'installation et de transmission, affirmer sa légitimité et sa crédibilité sur le sujet et développer l'attractivité de son territoire

D'après les entretiens réalisés, il semble que la mise en place d'actions en faveur de l'installation-transmission permette en premier lieu de créer des liens entre la collectivité et les porteur.se.s de projet et les transmetteur.rice.s.

Sur le Haut-Couesnon, le constat est fait que ce territoire n'est pas le plus attractif pour les personnes non issues du milieu agricole. Ainsi, des actions ont été mises en place via des structures de l'accompagnement agricole qui ont elles des liens privilégiés avec ces dernières.

Sur le Val d'Ille-Aubigné, l'implication de

la collectivité et des différents acteurs permet d'atteindre tous les profils d'agriculteur·rice·s : « *Si on n'est pas capables de répondre aux besoins et différences des agriculteurs, alors on ne parlera qu'à certains d'entre eux. Il faut parler à tous les profils d'agriculteurs et donc, avoir des actions diversifiées sur le territoire. D'où le besoin de travailler avec différentes structures de développement agricole* » explique Frédéric Bougeot. Le porte à porte « transmissibilité » a été mis en place sur le Val d'Ille-Aubigné : « *Le porte-à-porte du CIVAM 35 Installation-Transmission répond au besoin des cédants qui ne participeraient pas à des rencontres collectives. Si cette action ne fait pas l'unanimité, elle complète un panorama diversifié d'actions qui répond aux profils différents des agriculteurs. [...] Il faut une multiplicité d'actions.* » indique Chrystelle Ménard. À partir des données récoltées par le CIVAM 35 Installation-Transmission dans le cadre du porte-à-porte « transmissibilité », une réunion a eu lieu en 2023 entre le Val d'Ille-Aubigné, la Chambre d'Agriculture et le CIVAM 35 Installation-Transmission où ont été croisés les observations tirées du porte-à-porte, celles recueillies par Chrystelle Ménard auprès des communes, et

celles de la Chambre d'Agriculture. Ce partage a permis une identification fine des futur·e·s transmetteur·rice·s, de leurs situations et de leurs projets.

Les témoignages collectés dans le cadre de cette étude montrent que le travail entre une collectivité et les

acteurs de l'accompagnement à l'installation-transmission permet à la collectivité d'affirmer sa légitimité et sa crédibilité. Pour les agent·e·s des collectivités et les élu·e·s, travailler avec des structures « expertes » sur le sujet de l'installation-transmission donne de la crédibilité à la collectivité. Selon Pascal Pinault, pour un agriculteur qui voit les contraintes de la collectivité s'ajouter à son modèle économique, l'implication de la collectivité sur la transmission peut être vue comme une contrainte supplémentaire à la transmission de sa ferme. « *C'est sur cette perception qu'il faut jouer* » dit-il, « *en travaillant sur deux plans à la fois : encourager le changement de pratiques avec les structures de développement agricole via des dispositifs tout en mettant accompagnant la réglementation, présente pour garantir nos enjeux de santé publique* ».

Enfin, il semble que l'engagement d'une collectivité en faveur de l'installation-transmission concoure à une plus grande attractivité et visibilité du territoire. Pour les porteur·euse·s de projet, s'installer sur un territoire identifié et reconnu comme étant moteur sur les questions d'installation-transmission, c'est attractif. Par exemple, lors d'un atelier collectif animé par une animatrice du CIVAM 35 Installation-Transmission, une personne était envieuse d'une autre car cette dernière habitait sur la Communauté de commune du Val d'Ille-Aubigné. Le Val d'Ille-Aubigné est d'ailleurs souvent cité comme exemple par d'autres collectivités : « *On travaille avec beaucoup d'autres territoires et on partage notre expérience. On est beaucoup sollicités* » indique Chrystelle Ménard. Le projet de théâtre-forum animé par le CIVAM 35 Installation-Transmission a donné de la visibilité au Conseil de Développement du Pays des Vallons de



Vilaine : « C'était un moment important pour nous, car on a pu s'expliquer devant le public, présenter le Conseil de Développement ».

Les collectivités enquêtées au cours de ce travail nomment aussi la richesse des échanges entre collectivité et acteurs de l'accompagnement à l'installation-transmission et les bénéfices pour la dynamique du projet de territoire : « *Le CIVAM 35 Installation-Transmission a été un gros coup de boost* » indique Jérôme Arbez qui poursuit : « *[le CIVAM a apporté] des constats, des analyses, une envie de passer à l'étape de l'action, pour pérenniser les infrastructures des fermes. Il a aidé au diagnostic installation-transmission par l'organisation de réunions et de cafés, par des rencontres avec des porteur-se-s de projet, de fermes, de collectifs. Le CIVAM 35 Installation-Transmission a une approche sur le fond et la forme : bienveillance, humanisme, respect, écoute. On est de la même famille* ». Sur le Val d'Ille-Aubigné, Chrystelle Ménard dit « *quand je pense par exemple au CIVAM 35 Installation-Transmission et à la SAFER, je ne dis pas "partenaires", je dis "collègues". J'interagis autant avec eux qu'avec d'autres agents de ma collectivité* ».

Pour les acteurs de l'accompagnement à l'installation-transmission : rendre son offre d'accompagnement plus accessible, diversifier (et complexifier) ses financements

Pour le CIVAM 35 Installation-Transmission, la mise en place de programmes d'actions avec les collectivités permet de rendre visible et accessible son offre d'accompagnement auprès des publics en dehors de son réseau. La communication diffusée par les collectivités permet d'accueillir de nouvelles personnes dans le réseau des CIVAM et de faire connaître des actions et accompagnements développés depuis de nombreuses années.

D'un point de vue financier, le travail avec les collectivités permet au CIVAM 35 Installation-Transmission de diversifier ses sources de financement dans un contexte de désengagement de l'État.

D'autre part, la multiplication des projets avec les collectivités se traduit pour le CIVAM 35 Installation-Transmission, par une complexité croissante de la coordination et de la gestion financière.

Remerciements :

à toutes les personnes enquêtées :
C. Ménard,
F. Bougeot,
J. Lacour, P. Pinault,
J. Arbez,
M. Guillonnet,
J. Blanchot,
M. Ufferte,
A. Boucher,
D. Lécrivain,
J. Prioul, E.
Duverger et toute l'équipe du CIVAM 35 Installation-Transmission.

Aux contributeur-riche-s du comité de pilotage de cette étude : P. Aubrée,
L. Blondel,
C. Jamoneau,
V. Lucas, R. Melot,
L. Gravel, R. Biatry,
M. Lefèvre, P. Mayol,
J. Tual, M. Cano.

Aux financeurs :
Fondation Terre Solidaire, Conseil Départemental 35, Banque des Territoires.

Rédaction :

CIVAM 35
Installation-Transmission,
CIVAM Bretagne,
FRCIVAM Bretagne

LE POINT DU VUE DU CIVAM 35 INSTALLATION-TRANSMISSION : ET MAINTENANT ?

Même si le sujet de l'agriculture et spécifiquement celui de l'Installation-Transmission n'est pas ou peu travaillé dans votre collectivité, il est possible et primordial de s'en saisir aujourd'hui ! La clef de réussite principale selon le CIVAM 35 Installation-Transmission : travailler en synergie avec les acteurs de l'accompagnement de l'installation-transmission.

ANNEXES

Quelques ressources documentaires

L'action publique en matière d'alimentation locale. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux. Luc Bodiguel, Thomas Bréger, Gilles Maréchal, Chloé Rochard. 2021. [En ligne](#).

Vers la quantification des impacts de la (non-)transmission sur les territoires. Exemple sur Roche-aux-Fées Communauté. Civam 35 Installation-Transmission. 2022. [En ligne](#).

Les fiches territoriales, spécial recensement agricole 2020, des EPCI bretons. [En ligne](#).

Chiffres clés de l'installation-transmission 2022. Chambre d'Agriculture de Bretagne. [En ligne](#).

Analyse des freins à l'installation en élevage bovin lait des personnes non issues du milieu agricole. Civam 35 Installation-Transmission, 2018. [En ligne](#).

Les éléments influençant les futurs cédants dans la perception de la transmissibilité de leur ferme laitière. Civam 35 Installation-Transmission, 2018. [En ligne](#)

Passerelles Paysannes : pour découvrir des témoignages de porteur·ses de projet en installation paysanne. Sol, FADEAR, Terre de Liens, Réseau CIVAM, RENETA et Réseau des CREFAD. [En ligne](#)

Des idées pour transmettre - Les dynamiques territoriales qui soutiennent la transmission. Collectif InPACT, 2019. [En ligne](#).

Notes de fin

1 Ambroise et al., 2001

2 Millot et al., 2005

3 Bodiguel, Bréger, Maréchal et Rochard ; 2021

4 Luc Bodiguel, Thomas Bréger, Gilles Maréchal, Chloé Rochard. L'action publique en matière d'alimentation locale. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux. CNRSUMR6297.2021.hal-01842263v3

5 <https://agirpourelalimentationlocale.fr/>

6 https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2022_08_23_chefsseasession2_chiffres_cle.pdf

7 https://bretagne.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Bretagne/PDF/Install/Les_chiffres_cles_Installation_transmission_2022.pdf

8 Bureau D., Bureau J.-C., & Schubert K. 2020. Biodiversité en danger : quelle réponse économique? Notes du conseil danalyse economique. (59), p. 1-12

9 Ambroise R., Bonneaud F., & Brunet-Vinck V. 2001. Paysage et agriculture : un nouveau projet. Aménagement et nature. (141), p. 14. ; Mignolet C. 2020. Changement d'usage des terres par l'agriculture en France depuis les années 1970: une spécialisation des territoires aux conséquences environnementales majeures. Comptes Rendus de l'Académie d'Agriculture de France. (4), p. 1 à 3.

10 Beraud M. 2021. Motivations et déterminants des producteurs en circuits courts alimentaires de proximité : Quels effets sur les pratiques de production? Rapport réalisé dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial" Imaginons ensemble un projet alimentaire territorial pour le sud de la Meurthe et Moselle". PhD Thesis. 2L2S, 134 p.

11 Delevers L. 2013. Les ateliers de transformation collectifs: un outil pour la diversification des exploitations agricoles. Ecole Nationale Supérieure Des Sciences Agronomiques De Bordeaux Aquitaine

12 Lang A., Dupraz P., Rosner P.-M., & Perrot C. 2015. Les emplois liés à l'élevage français

13 <https://www.civam.org/civam-35-installation-transmission/actualites/etude-vers-la-quantification-des-impacts-de-la-transmission-des-fermes>.

14 <https://www.civam.org/civam-35-installation-transmission/actualites/les-prochains-cafes-installationtransmission/>

POUR FAVORISER LES TRANSMISSIONS REPRISES, LES CIVAM ACCOMPAGNENT

Les Civam sont des associations d'éducation populaire qui œuvrent pour des campagnes vivantes à travers des actions d'accompagnement et de formation au métier d'agriculteur-rice. Elles appuient la création d'activités agricoles et agri-rurales ainsi que la transmission des fermes.

UNE APPROCHE GLOBALE POUR CONSIDÉRER TOUTES LES DIMENSIONS DES PROJETS

L'INSTALLATION AGRICOLE

FAIRE MURIR L'IDÉE

se connaître,
s'informer

ÉVALUER ET LANCER

recherche de foncier,
étude de marché, choix
du statut...

RÉALISER

communiquer, lancer sa
production, vendre,
gérer...

SUIVRE LES ÉVOLUTIONS

LA TRANSMISSION D'UNE FERME

SE PRÉPARER

en parler, se renseigner,
réfléchir...

DÉCIDER

trouver un repreneur,
élaborer des scénarios de
reprise...

TRANSMETTRE

négocier la cession,
concrétiser la
transmission...

NOS OUTILS POUR VOUS AIDER :

entretiens individuels, ateliers collectifs, formations, stages

Avec le soutien financier de :



CIVAM 35 INSTALLATION TRANSMISSION

02 99 77 39 28 - civam35it@civam.org - 17 rue du bas village - 35577 Cesson Sévigné
<https://www.civam.org/civam-35-installation-transmission>